



Congé paternité et changement de mission

Par **mopl**, le **04/12/2018** à **12:37**

Bonjour,

Je suis salarié en CDD de droit public.

Cet été, entre la fermeture obligatoire de mon établissement (5 semaines), le solde de mes RTT et un congé paternité (3j + 11j calendaires), j'ai été absent pendant deux mois et demi.

Pendant cette période, un autre agent a effectué l'interim de mon poste de chef de projet.

Dès mon retour, je suis convoqué par ma direction qui m'annonce que cet agent va finalement garder l'ensemble des mes missions et que je vais réaliser des tâches "annexes". Au départ j'intervenais en support à cet agent, mais maintenant mon poste a complètement été vidé de son intérêt et je "meuble" pour aider différents services.

Cela est-il contestable ? Quels sont mes recours possibles ?

Mon CDD doit encore durer jusqu'en mars 2021 et je ne l'envisage pas du tout dans ces conditions.

Puis-je refuser les tâches qui me sont demandées ?

Merci par avance de vos retours.

Par **P.M.**, le **04/12/2018** à **14:08**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...